

AMUNDI LABEL MONETAIRE ESR - F

SYNTHESE DE
GESTION

31/03/2020

MONÉTAIRE STANDARD ■

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 1 200,1097 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 31/03/2020
Actif géré : 1 057,54 (millions EUR)
Indice de référence : EONIA Capitalisé
Type de VL Monétaire : VL variable

Objectif d'investissement

L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'EONIA capitalisé, après prise en compte des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA, la valeur liquidative de votre fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement son rendement, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds applique une gestion avec un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

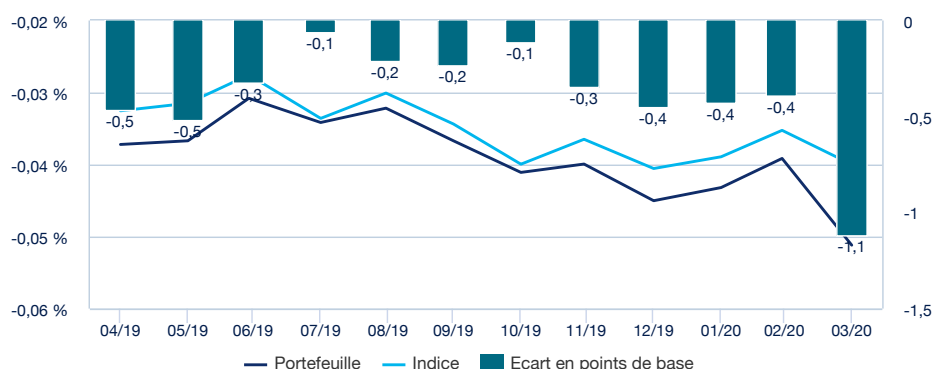
Caractéristiques principales

Forme juridique : FCPE
Date de création de la classe : 07/05/2002
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée minimum d'investissement recommandée : 1 Jour à 3 Mois
Particularité : Fonds nourricier
Nom du fonds maître : AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI

Fonds non garanti en capital

Performances

Evolution de la performance*



Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 31/12/2019	1 mois 28/02/2020	3 mois 31/12/2019	1 an 29/03/2019	3 ans 31/03/2017	5 ans 31/03/2015
Portefeuille	-0,13%	-0,05%	-0,13%	-0,47%	-1,29%	-1,58%
Indice	-0,11%	-0,04%	-0,11%	-0,42%	-1,14%	-1,64%
Ecart	-0,02%	-0,01%	-0,02%	-0,05%	-0,14%	0,06%

Performances calendaires (1) *

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Portefeuille	-0,44%	-0,45%	-0,34%	-0,19%	0,00%	0,24%	0,17%	0,54%	1,03%	0,58%
Indice	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%	0,24%	0,88%	0,44%
Ecart	-0,05%	-0,08%	0,01%	0,13%	0,10%	0,14%	0,08%	0,30%	0,14%	0,14%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRII)



1 A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

7 A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Certification et Label ISR



www.ci-es.org

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale labellise les produits d'épargne salariale socialement responsables

Volatilité

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,01%	0,01%	0,02%
Volatilité de l'indice	0,01%	0,01%	0,01%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Indicateurs

	Portefeuille
Sensibilité *	0,16
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	152
Nombre d'émetteurs	72

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE STANDARD ■

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Le 12 mars 2020, Christine Lagarde annonce des mesures d'urgence pour contrer l'impact du coronavirus sur l'économie : Renforcement de la politique monétaire non conventionnelle, notamment du QE et LTRO supplémentaires, suivi un peu plus tard de la mise en place d'un nouveau plan d'urgence le PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) doté d'une enveloppe globale de 750 milliards d'€.

Le Conseil des gouverneurs explorera toutes les options et toutes les éventualités pour soutenir l'économie pendant ce choc.

Politique de gestion :- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 58 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme ont fortement augmentés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA +12 bps à EONIA + 33 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 23% de l'actif du fonds, dont près de 3% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 21% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 165 jours.

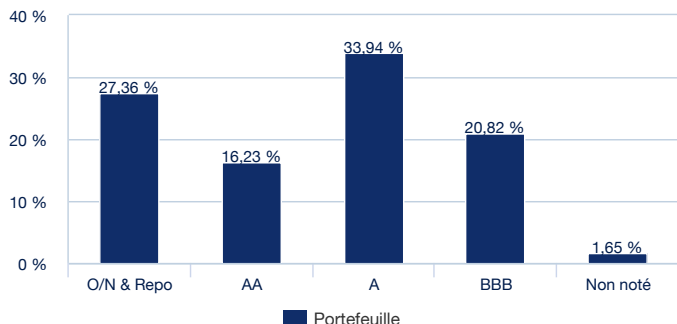
Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son périmètre d'investissement C.

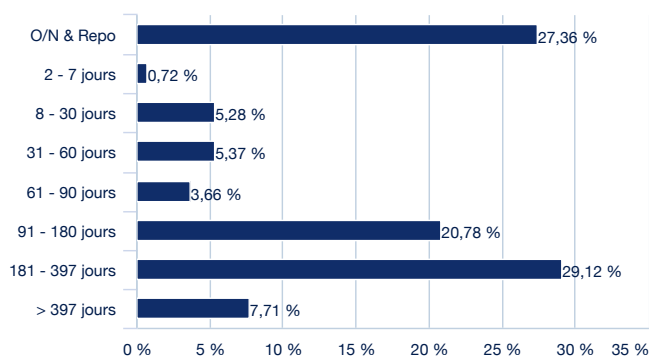
Composition du portefeuille

Répartition par notations long terme *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par maturités *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Principales lignes

	Portefeuille	Maturité
NATIXIS SA	1,91 %	07/08/2020
SOCIETE GENERALE	1,91 %	21/06/2021
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	1,91 %	04/12/2020
BNP PARIBAS FORTIS SA	1,79 %	11/09/2020
CREDIT INDUS ET COMMERCIAL SA	1,67 %	04/05/2020
NORDEA BANK ABP	1,44 %	07/10/2020
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA	1,43 %	14/01/2021
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND	1,43 %	16/08/2021
BARCLAYS BK PLC	1,43 %	31/12/2020
SANTANDER CONSUMER FIN SA	1,31 %	02/12/2020

MONÉTAIRE STANDARD ■

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

MONÉTAIRE ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

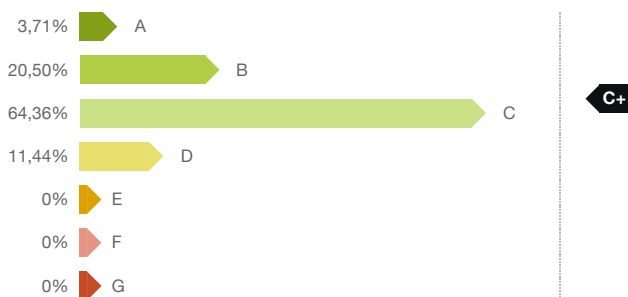


Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²

Evaluation par critère ESG

Environnement	B-
Social	C
Gouvernance	C+
Note Globale	C+

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	77
% du portefeuille noté ESG ²	100%

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

MONÉTAIRE ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.